



CONVENTION D'ORGANISATION Coupe de France 2024

COUPE DE FRANCE



TREC

Du au 2024

Entre :

La **FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au Parc Equestre Fédéral- 41600 LAMOTTE BEUVRON, représentée par son délégué Général, Monsieur Frédéric BOUIX, dûment habilité aux fins présentes,

Et :, association ou entreprise dont le siège social est situé à, adhérente à la FFE sous le n° _____, représentée par son Responsable Madame/Monsieur dûment habilitée aux fins des présentes,

De deuxième part,

Le circuit est composé de plusieurs étapes et d'une finale.

Il se court sur les catégories suivantes :

- Amateur Elite
- Amateur 1
- Amateur 1 Duo

Chaque étape du circuit doit proposer les trois niveaux d'épreuves.

Ce circuit est destiné à :

- Participer à l'élaboration d'un projet sportif et éducatif ;
- Garantir à tous les cavaliers, entraîneurs et enseignants, l'égalité des exigences sur l'ensemble du territoire ;
- Valoriser les organisations de qualité ;
- Améliorer le niveau technique des cavaliers et des chevaux ;
- Permettre au sélectionneur national de suivre et d'orienter la progression des cavaliers ;
- Sélectionner les couples pour les échéances internationales.

--	--

Paraphes

Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent document, il est fait application du Règlement des Compétitions de la FFE et Règlement spécifique TREC en vigueur.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

I – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les bases de la collaboration entre la FFE et l'organisateur.

II – PROCEDURE ET ENREGISTREMENT DES CONCOURS

L'envoi de la présente convention accompagnée de la création d'une DUC sur FFE Club SIF dans la période réglementaire constitue un acte de candidature définitif.

Les organisateurs proposent leur candidature en retournant par courrier l'ensemble du document complété, paraphé et signé en 2 exemplaires **avant le 15 juillet 2023**.

La FFE valide la proposition et constitue le calendrier national de la Coupe de France consultable sur <https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/trec>

Déclaration DUC :

- Pour les candidatures après le 1^{er} janvier 2024, les organisateurs dont les candidatures sont acceptées par la FFE, enregistrent eux-mêmes leur DUC sur la période réglementaire du 15 octobre au 15 novembre 2024 ;
- Toute demande de modification de DUC et de calendrier après le 1^{er} décembre ne sera pas prise en compte.

DUC :

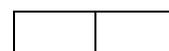
- L'organisateur enregistre une DUC en renseignant toutes les épreuves qualificatives dont les épreuves obligatoires ;
- L'organisateur communique le N° du concours à alisse.guiard@ffe.com ;
- La FFE la labellise.

Ces concours seront labellisés « Coupe de France » par la FFE au moment de l'ajout des épreuves.

III – NORMES TECHNIQUES

L'organisation doit proposer :

- Une aire de présentation pour le contrôle vétérinaire délimitée, de 30m minimum, sur un sol stabilisé et plat, plus deux boxes sanitaires.
- 1 parcours de POR de 40 km maximum qui présente un réel intérêt technique, tracé par un chef de Piste POR National minimum et vérifié par un chef de piste POR National Elite.
- Une salle des cartes couverte, bien éclairée, avec tables et chaises, et une possibilité d'attache des chevaux à proximité.
- 1 terrain pour la Maîtrise des Allures en herbe ou en sable sur un terrain naturel ou aménagé de bonne qualité, avec un couloir tracé au sol à la peinture ou au plâtre.
- 1 paddock d'au moins 30m x 40m, avec le matériel nécessaire à la détente d'un PTV.
- 1 terrain de PTV avec un sol assurant l'intégrité physique des chevaux, vallonné de préférence, qui permet d'installer un parcours technique d'au minimum 1000m de long.



Paraphes

Les normes techniques doivent être en adéquation avec les différents points de règlements, sur les différents niveaux d'épreuves.

Il doit également prévoir :

- Une aire de restauration couverte pour les repas du soir,
- Des sanitaires et douches en nombre suffisant,
- Un parking et des emplacements de camping,
- Un listing des hébergements disponibles aux alentours,
- Une zone d'affichage officielle
- Des boxes et/ou suffisamment d'espace pour installer des paddocks individuels,
- Une aire de douche pour les chevaux minimum.

IV – OFFICIEL ET PERSONNEL TECHNIQUE

L'organisateur doit réglementairement s'attacher les services des techniciens suivants :

- Un président de jury National Elite validé par la DTN ;
- Un chef de piste POR et PTV National minimum et un vérificateur POR National Elite
- Le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition de TREC
- Tous les officiels de compétitions cités ci-dessus doivent être enregistrés sur le programme du concours sur www.ffe.com.

V – EPREUVES

- **Epreuves obligatoirement programmées :**

1 ^{er} jour POR	Distances	2 ^{ème} jour MA	PTV
Amateur 1 Amateur 1 Duo	35 km max.	Couloir de 150m de long et 1,5m de large	16 dispositifs
Amateur Elite	40 km max.	En fer à cheval ou en ligne droite	18 dispositifs

VI – ENVIRONNEMENT DU CONCOURS ET HORAIRES

Il est souhaitable que tous les concurrents disposent des mêmes conditions de déroulements

VII - GESTION DE L'EAU ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les points d'eau potable ainsi que les aires de douches doivent être proposés en nombre suffisant. L'organisateur s'engage à mettre en œuvre les mesures permettant d'économiser les ressources en eau tout en respectant le bien-être animal, et plus généralement toutes les mesures de nature à préserver l'environnement dans le respect de la réglementation en vigueur sur le lieu de la compétition.

--	--

Paraphes

VIII – REMISE DES PRIX DE LA FINALE

Aucune dotation financière n'étant autorisée.

L'organisateur prévoit des lots qui doivent être en rapport avec l'importance de telles épreuves.

Pour la finale support du Championnat de France Amateur, la FFE fournira à l'organisateur 10 plaques et 10 flots afin de récompenser les 10 premiers de la Coupe de France.

IX – PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX DE LA FINALE

Ce protocole, a pour objectif de mieux structurer la remise des prix.

Il définit les rôles de l'organisateur, des speakers, des cavaliers lauréats et des personnalités sollicitées pour la remise des trophées.

La FFE informera l'organisateur de la venue des élus ou collaborateurs qui la représenteront

Avant le début de la remise des prix de la Coupe de France :

L'organisateur nomme le chargé du protocole qui organise les remises de prix ainsi que le speaker officiant pour les remises des prix.

Le chargé du protocole s'assure de la présence des personnalités et des sponsors et les informe de leur rôle pendant la remise des prix.

Le chargé du protocole remet au représentant de la fédération une copie du protocole

Le chargé du protocole doit s'assurer que l'ensemble des prescriptions sont exécutées avant de commencer la remise des prix et notamment qu'il est en possession de l'ordre du classement validé par le Président du jury.

Il s'assure également que tous les sponsors de la coupe de France sont affichés et visible et respecte bien les conditions demandées par les sponsors.

« La Fédération Française d'Équitation est heureuse de votre présence pour féliciter les 10 lauréats de la coupe de France 2024.

Toute l'année, la Fédération Française d'Équitation et tous ses acteurs ont à cœur de mettre en place et d'organiser des circuits sportifs adaptés à chacun.

La Fédération remercie aujourd'hui, tout particulièrement les cinq organisateurs du circuit de la coupe de France ainsi que tous les sponsors associés.

***Merci à vous tous d'être venus les encourager et les supporter,
merci à vous cavaliers et entraîneurs d'être venus participer,
merci à vos familles et amis qui sont venus vous accompagner et sans qui rien ne serait possible.***

Du fond du cœur, merci à vous tous !

Nous allons maintenant procéder à la remise des prix de ».

Suit l'énoncé du classement au fur et à mesure que les couples désignés se présentent derrière le Podium ou devant la tribune d'honneur.

Les trois premiers sont appelés chacun à leur tour sur le podium.

Le speaker les présente et les félicite publiquement avant la remise des prix par les VIP.

Distribution des récompenses aux dix premiers :

--	--

Paraphes

Les lauréats sont appelés selon l'ordre suivant :

- Nom du cavalier ;
- Nom du cheval ;
- Nom de l'entraîneur, du club.

La Fédération Française d'Équitation s'engage :

A faire parvenir à chaque organisateur, au plus tard entre la clôture des engagements et le début de l'épreuve :

- Les médailles, trophées, écharpes, flots, plaques d'écurie et autres cadeaux pour les x premiers cavaliers ;
- Une notice explicative de la remise des prix ;
- Le nom du représentant de la FFE qui se rendra aux championnats.

L'organisateur s'engage :

- A communiquer à la FFE le nom de la personne chargée du protocole ;
- A vérifier qu'il a reçu de la FFE les médailles, trophées, écharpes, flots, plaques d'écurie ;
- A respecter le protocole de la remise des prix ;
- A donner au représentant de la FFE toutes les informations de la manifestation.

X – PARTENARIAT

Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat en fonction des accords particuliers qu'il pourrait être amené à passer, dans le respect des accords nationaux.

Toutefois, la FFE se réserve le droit d'obtenir elle-même des parrainages sur le plan national.

Dans ce cas, un cahier des charges spécifique sera mis en place et l'organisateur devra approuver et intégrer les dispositions passées.

XI – COMMUNICATION

L'organisateur envoie régulièrement des informations à la FFE à communication@ffe.com, à l'aide des formulaires fournis :

- Au plus tard le lundi de la semaine précédant la compétition : l'organisateur envoie les compléments d'informations si besoin.
- Au plus tard le lundi suivant la compétition : l'organisateur envoie les résultats détaillés et les photos libres de droit sport de chaque vainqueur

L'organisateur portera une attention particulière à la communication de son événement : affiche, réseaux sociaux, site internet, invitation des élus locaux...

L'organisateur prendra soin d'afficher les banderoles des partenaires qui en font la demande et qui les fournissent, lors des étapes et la finale, sur le PTV et à la remise des prix.

La FFE fera la promotion du circuit, notamment par :

- Diffusion du calendrier sur www.ffe.com,
- Information aux cavaliers et clubs FFE concernés
- Annonce des résultats sur www.ffe.com, sur la page Facebook de la FFE et le compte Instagram de la FFE, sous réserve d'avoir reçu les résultats et photos dans les délais impartis.

--	--

Paraphes

XII – ANNULATION DU CONCOURS/NON RESPECT DE LA CONVENTION

L'annulation de compétitions pose des problèmes de calendrier.

En cas de non respect de la convention, la FFE se réserve le droit d'annuler la compétition dans les huit jours qui la précèdent et/ou de ne pas renouveler la validation pour les années suivantes.

XIII – RAPPEL DES REGLES DE LA COUPE DE FRANCE

Avant le début de chaque étape, l'organisateur rappelle lors d'un briefing à tous les participants les dispositions suivantes :

La coupe de France est un circuit composé d'étapes inscrites au calendrier Amateur Elite et d'une finale. Ce circuit permet de contribuer à l'amélioration du niveau de performances des concurrents. Elle se court sur 3 catégories mais ne donne lieu qu'à un seul et même classement. La coupe de France se déroule selon les règles suivantes :

- Après chaque étape, le cavalier se voit attribuer des points. Un cavalier peut obtenir des points dans plusieurs catégories différentes.
- Pour figurer au classement final, un cavalier doit participer au minimum à 2 étapes ainsi qu'à la finale. La remise des prix a lieu le jour de la finale.
- La finale se déroule sur le support des épreuves du championnat de France Amateur. Par conséquent, chaque cavalier doit répondre aux conditions de qualification décrites au règlement du championnat.

Tout au long de l'année, le circuit est soutenu par des partenaires qui devront être cités.

XIV – RESULTATS

Les résultats de toutes les épreuves sont à saisir sur FFE Club SIF au plus tard le lendemain de la fin de l'épreuve.

Dans le cas particulier d'une étape du circuit support du Championnat de France Jeunes, le classement de l'épreuve Amateur 1 et celui du Championnat de France Jeunes donnent un classement scratch. L'organisateur s'engage à fournir les résultats avec le nombre de points pour les catégories Amateur 1 et Jeunes au plus tard le lendemain de la fin de l'épreuve à competition@ffe.com.

XV - CLASSEMENT PERMANENT ET QUALIFICATION

Les concurrents participant aux épreuves Coupe de France apparaissent sur la liste de qualification TREC en fonction des points qu'ils obtiennent sur ce circuit.

Cette liste constitue la référence pour la qualification au Championnat Amateur 1 et Amateur Elite.

XVI – FINALE

La finale se déroule sur le support des épreuves des Championnats de France Amateur. La remise des prix du circuit est réalisée avant la remise des prix des Championnats de France Amateur.

--	--

Paraphes

XVII – DROITS D'EXPLOITATION

Selon les dispositions de l'article L.333-1 du code du sport, la FFE est propriétaire des droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise ou dont elle délègue l'organisation. Les droits d'exploitation concernent l'exploitation commerciale des photographies et vidéos prises à l'occasion d'un événement.

Si l'organisateur envisage d'exploiter commercialement les photographies et vidéos prises par lui-même ou par un prestataire à l'occasion du ou des concours qui font l'objet de la présente convention, il s'engage à demander l'autorisation de la FFE préalablement à la manifestation.

La FFE s'engage à répondre à cette demande dans un délai de 10 jours.

XVIII – DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée. Il prend effet à compter de la signature du contrat et prendra fin le 31 décembre 2024.

XIX – RESILIATION

Le présent contrat pourra être résilié exclusivement en cas d'inexécution par une partie de ses obligations contractuelles, pour un cas de force majeure ou d'un commun accord entre les parties.

La résiliation anticipée interviendra automatiquement après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire, demeurée infructueuse.

XX – PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Les Parties s'engagent à éviter tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt ainsi que toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêt.

XXI – LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Le contrat est régi exclusivement par la loi française. Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend pouvant survenir entre elles dans le cadre du présent contrat. En cas d'échec d'un rapprochement amiable tout litige à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera de la compétence du tribunal du ressort du siège du défendeur.

Fait en 2 exemplaires, à.....

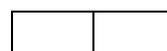
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le

Le

Pour la Fédération
Frédéric BOUX
Le Délégué Général

Pour l'organisateur
.....
Le Responsable légal



Paraphes

PARTIE A COMPLETER PAR L'ORGANISATEUR**CONCOURS**

Date proposées : Choix 1:..... Choix 2 :

Adresse du lieu de la compétition

.....

ORGANISATEUR

Adhérent :

N° d'Affiliation à la FFE /___/___/___/___/___/___/ (Code Postal + 2 chiffres)

Tél /___/___/___/___/___/___/

E-mail :

Nom du Responsable de l'Organisation :

Tél /___/___/___/___/___/___/ Portable /___/___/___/___/___/___/

e-mail@.....

▪ Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de la convention d'organisation de la Coupe de France de TREC et vous confirme la **candidature** pour organiser un concours Coupe de France TREC sur deux jours.

- N° concours : /___/___/___/___/___/___/

- **Chef de piste** : N° licence: Nom:

- **Coupe de France** :

Tarif engagement (*pour les 2 jours*) €, Engagement terrain €

- Autres épreuves TREC oui non

▪ Je m'engage, si cette candidature est retenue par la Direction Nationale Technique, à respecter la Convention que vous m'avez adressée et à organiser les épreuves ci-dessus.

REMARQUES : L'envoi de la présente convention accompagnée de la création d'une DUC sur FFE Club SIF dans la période réglementaire, constitue un **acte de candidature définitif**. Il sera suivi d'une réponse officielle des services de la FFE.

ATTENTION, toute demande incomplète ne sera pas étudiée.

--	--

Paraphes